



Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur

Honoraires Transaction VALENTINA

De 0 à 50 000 €	5.500 € TTC
De 50.001 € à 70 000 €	10.5 %
De 70.001 € à 100 000 €	9.5 %
De 100.001 € à 150 000 €	8 %
De 150.001 € à 170.000 €	7 %
De 170.001 € à 200.000 €	6.5 %
De 200.001 € à 250.000 €	6%
De 250.001 € à 300.000 €	5.5 %
A partir de 300.000 €	5 %



Honoraires Location VALENTINA

Location à usage d'habitation Honoraires dus par le bailleur :

- 8 € maximum du m² de la surface habitable, relatif aux prestations de mise en location du logement, les visites, la constitution du dossier du locataire et la rédaction du bail.
- 3 € du m² de la surface habitable, relatif à l'état des lieux d'entrée.
- Frais d'entremise : 50,00€ TTC

Honoraires dus par le locataire:

- 8 € maximum du m² de la surface habitable, relatif aux prestations de visites, de la constitution du dossier et de la rédaction du bail.
- 3 € du m² de la surface habitable, relatif à l'état des lieux d'entrée.

Les honoraires ne pourront en aucun cas dépasser un mois de loyer hors charges

Concernant les garages : - 1 mois de loyer à la charge du bailleur
- 1 mois de loyer à la charge du locataire

Location à usage de commerce ou professionnel :

Honoraires d'agence, état des lieux compris : - 20 % du loyer annuel Hors charges
- 60 % à la charge du preneur et 40 % à la charge du propriétaire

